

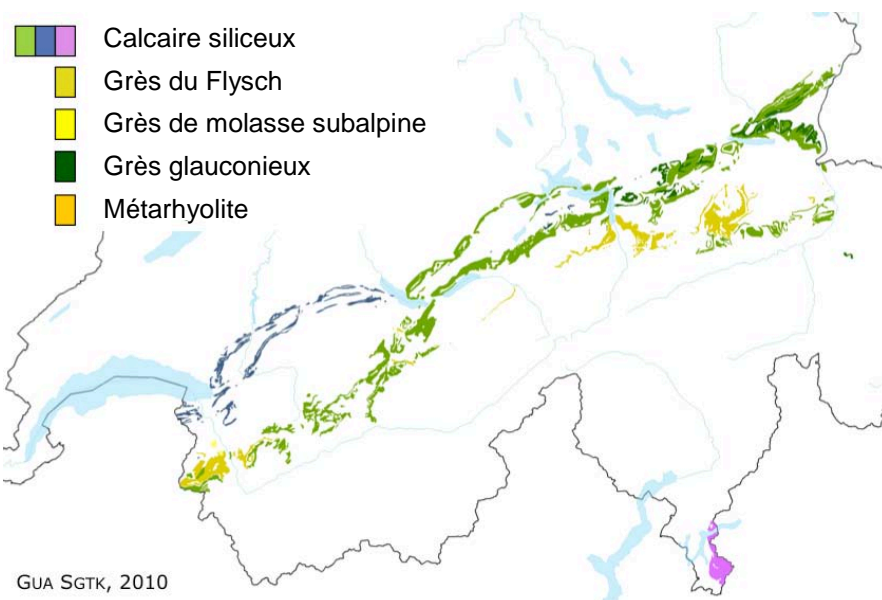


## Feuille d'informations

### pour la consultation sur des zones d'extraction potentielles de roches dures situées hors des paysages et sites naturels d'importance nationale (IFP) et d'autres zones de conflit

#### De quoi s'agit-il?

En vue de garantir l'approvisionnement à long terme en roches dures, un groupe de projet représentatif s'est chargé à la fin 2009 de la mission figurant dans le Plan sectoriel des transports (partie Programme, chap. 7) consistant à identifier des zones d'extraction potentielles en Suisse tout en évaluant les intérêts de protection et les intérêts d'utilisation. L'approvisionnement en roches dures est primordial pour l'exploitation et l'entretien d'infrastructures nationales de transport. Or, les gisements de roches dures se trouvent principalement sur une bande étroite de territoire reliant le lac de Constance au lac Léman.



Cet espace (illustration) se distingue par de nombreux paysages lacustres et de montagne enchanteurs. Il n'est dès lors pas étonnant que des conflits surgissent sans cesse entre des projets d'extraction et, entre autres, les paysages et sites naturels d'importance nationale (IFP). Le Tribunal fédéral a admis en 2007 un recours déposé contre l'extension de la carrière d'Arvel à Villeneuve (VD), située dans une zone inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP). Dans ses considérants, le Tribunal fédéral a exigé un intérêt national prépondérant pour justifier de graves atteintes à des zones qui sont elles aussi d'importance nationale et des solutions de rechange en dehors de l'IFP sur la base d'une planification supérieure. Par la suite, le plan sectoriel des transports a été complété en 2008 avec des principes concernant l'approvisionnement en roches dures.

*«Pour garantir l'approvisionnement à long terme en roches dures, il convient de procéder à une évaluation précoce des sites en dehors des périmètres IFP.»*

Extrait des principes figurant dans le plan sectoriel des transports concernant l'approvisionnement en roches dures (chap. 7, principe 4, 3<sup>e</sup> alinéa)

#### Qu'entend-on par roches dures?

Les roches dures se caractérisent par une très haute résistance à la compression - plus de 140 N/mm<sup>2</sup> - et une part importante de minéraux durs. On compte parmi les principales roches dures le calcaire siliceux, le grès glauconieux, le grès du Flysch et le calcaire gréseux. S'agissant de leur utilisation dans le domaine des infrastructures de transport qui nécessite des roches dures de très haute qualité, cette définition ne suffit pas. Des directives et des procédures de contrôle fixent des

exigences supplémentaires fondées sur des valeurs empiriques (résistance, abrasivité, fragmentabilité) auxquelles est attribuée une importance différente selon le domaine d'utilisation. Ainsi, bien que qualifié de «dur» dans le langage populaire, le granit ne répond que partiellement aux exigences d'une roche dure en raison de ses inclusions de micas.

### **Quelle est la probabilité que les zones proposées débouchent sur de nouveaux projets?**

Même si certaines zones, comme nous l'avons proposé, sont esquissées sous forme d'information préalable dans un plan directeur cantonal, le chemin menant à un projet concret est encore relativement long. D'une part, il faut d'abord que des entreprises soient disposées à investir dans le projet. L'investissement est de l'ordre de 3 millions de francs pour une étude détaillée et de près de 30 millions pour que le projet d'extraction aboutisse. D'autre part, le projet doit encore passer par diverses étapes p. ex. procédure de plan directeur et de planification de l'utilisation du sol, procédure d'octroi de concession ou d'autorisation, y compris d'autres autorisations accessoires nécessaires p. ex. en matière de défrichement ou de protection des eaux avec les études ad hoc de l'impact sur l'environnement. L'évaluation recherchée de nouvelles zones d'extraction doit justement permettre d'identifier à un stade précoce les éventuels conflits sérieux, notamment avec des intérêts de protection importants et d'esquisser dans le plan directeur cantonal seulement des zones qui ont une certaine chance d'être exploitées. La réponse à la question de savoir si ces zones seront effectivement exploitées dépendra en outre aussi des rapports de propriété et de l'acceptation politique de la population locale.

### **Quels critères concrets doivent être pris en considération lors de la planification d'un site?**

Sur cette question, vous trouverez sur internet un guide de planification contenant un catalogue des critères sur [www.are.admin.ch/rochesdures](http://www.are.admin.ch/rochesdures).

### **A quelles atteintes à l'environnement faut-il s'attendre?**

Un projet de taille moyenne s'inscrit dans le cadre suivant:

- Périmètre d'extraction: de 50 000 à 100 000 m<sup>2</sup>.
- Quantité annuelle produite env. 100 000 m<sup>3</sup> ou 270 000 tonnes. Avec une charge utile moyenne de 20 tonnes par camion, cela représente 13 500 trajets par an, soit 65 par jour.
- La carrière doit en tout cas pouvoir être desservie par une route ou une piste remplissant les conditions minimales suivantes: 5 m de large et au maximum 20% de pente.
- Dans des cas isolés, le matériel brut peut être transporté de l'endroit où l'on a fait exploser les explosifs vers le sol de la carrière par un puits de déversement.

Les atteintes directes à l'environnement dépendent fortement du mode de transport (rail ou route). De même, le bruit et les vibrations dépendent aussi dans une large mesure du projet concret et de son emplacement. L'évaluation des aspects de la protection du paysage et des sites naturels est déterminée par la visibilité du site concerné et par la possible réduction de sa visibilité avec des mesures ad hoc ou par sa possible intégration dans le paysage naturel (vires et parois rocheuses). Il est aussi décisif de savoir si le projet concerne d'autres aspects-clés du paysage.

### **Quelles questions nous intéressent?**

Dans le cadre de la consultation, les questions techniques suivantes nous intéressent en particulier:

1. **Compléter les bases techniques**, notamment prendre en considération des objets à protéger cantonaux, régionaux ou communaux ou encore d'autres aspects importants comme les périmètres de protection des eaux souterraines.
2. Votre **avis sur la faisabilité** de chacune des zones proposées: il y a-t-il des «facteurs qui tuent»? Existe-t-il des synergies avec des sites d'extraction existants ou des planifications ou encore concernant la desserte ou des usines de transformation?
3. Vos **propositions**: quelles zones concernées sont susceptibles d'être esquissées dans un plan directeur cantonal (ou dans un autre instrument d'aménagement du territoire) avec le statut «Information préalable»?

### **Qui a participé à l'évaluation?**

Les propositions ont été élaborées sous l'égide de l'Association suisse des carrières de roches dures (VSH) et de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). La Commission géotechnique suisse (SGTK) a apporté une contribution technique déterminante, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la géologie nationale (Office fédéral de topographie swisstopo) et des représentants des cantons. D'autres services de la Confédération (OFROU, OFT) et des représentants d'organisations (Association suisse pour l'aménagement national, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Pro Natura) y ont aussi participé.

## Interlocuteurs concernant la mission

### Questions d'ordre général

Reto Camenzind Office fédéral du développement territorial, [reto.camenzind@are.admin.ch](mailto:reto.camenzind@are.admin.ch),  
tél. 031 322 52 66

Rudolf Rist président de l'Association suisse des carrières de roches dures,  
[r.rist@bluewin.ch](mailto:r.rist@bluewin.ch), tél. 033 243 22 47

### Questions spécifiques

Andreas Stalder Office fédéral de l'environnement, [andreas.stalder@bafu.admin.ch](mailto:andreas.stalder@bafu.admin.ch),  
tél. 031 322 93 75

Andreas Kühni Office fédéral de topographie, [andreas.kuehni@lt.admin.ch](mailto:andreas.kuehni@lt.admin.ch),  
tél. 031 323 25 76

Theo Desax Association suisse des carrières de roches dures, [t.desax@kibag.ch](mailto:t.desax@kibag.ch),  
tél. 041 757 20 31

Rainer Kündig Commission géotechnique suisse, [rainer.kuendig@erdw.ethz.ch](mailto:rainer.kuendig@erdw.ethz.ch),  
tél. 044 632 37 28

Christoph Bärtschi Commission géotechnique suisse, [christoph.baertschi@erdw.ethz.ch](mailto:christoph.baertschi@erdw.ethz.ch),  
tél. 044 632 37 28

Ueli Strauss représentant COSAC, [ueli.strauss@sg.ch](mailto:ueli.strauss@sg.ch),  
tél. 071 229 31 49